

AGROGENERATION

19 boulevard Malesherbes
75008 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Le 3 août 2022

AGROGENERATION

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société AGROGENERATION,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la société Agrogénération S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Ainsi qu'il est exposé dans la note « 3.3 Guerre en Ukraine et continuité d'exploitation » de l'annexe, une invasion militaire de l'Ukraine par la Russie a débuté le 24 février 2022. Dans ce contexte, les auditeurs des filiales ukrainiennes et chypriotes n'ont pas été en mesure de mettre en œuvre les procédures d'audit nécessaires pour émettre une opinion sur les comptes de ces sociétés. L'accès aux sites et aux pièces justificatives est matériellement impossible ou trop risqué car les activités du groupe sont principalement situées en zone de conflit (Kharkiv). De ce fait, nous n'avons pas pu obtenir les éléments nous permettant de nous prononcer sur la valorisation des titres de participation et des créances en lien avec les filiales du groupe. Dans ce contexte, la quasi-totalité du bilan correspondant aux titres de participation et à ces créances, nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels au 31 décembre 2021.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « 3.3 Guerre en Ukraine et continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

FIDAG
45 Rue la Fayette
75009 Paris

BDO Paris
43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Paris, le 3 août 2022

Les commissaires aux comptes

FIDAG

BDO Paris

DocuSigned by:
Carole Hong Tran / FIDAG
84931CC990864C7...

Carole Hong TRAN

DocuSigned by:
AC
83011DECCCFD42D...

Anne-Catherine FARLAY

+



Comptes sociaux annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

AGRO 
Generation



BILAN		3
COMPTE DE RESULTAT		4
REGLES ET METHODES COMPTABLES		5
1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	5	
1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles		5
1.2. Immobilisations financières		6
1.3. Valeurs mobilières de placement		6
1.4. Créances et dettes		6
1.5. Opérations en devises		7
2. CHANGEMENTS DE METHODE	7	
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	7	
3.1. Provisions pour risques et charges		7
3.2. Faits marquants survenus au cours de l'exercice		7
(a) ORNANE		7
(b) Dépréciation des immobilisations financières et fonds commercial		8
(c) Risques politiques en Ukraine		8
(d) Le financement de la prochaine campagne		12
(e) COVID 19		12
3.3 Evènements post-clôture		13
(f) Guerre en Ukraine et continuité d'exploitation		13
COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		16
4. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS	16	
4.1. Immobilisations		16
4.2. Amortissements et dépréciations		16
5. PROVISIONS	17	
6. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	17	
6.1. Créances		17
6.2. Dettes		18
7. PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR	19	
8. CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR	19	
9. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	19	
10. ECARTS DE CONVERSION	20	
11. CAPITAL SOCIAL	20	
11.1. Variation du capital social		21
11.2. Rémunération en actions		21
(a) BSPCE		21
(b) Stock-options		22
(c) BSA Konkur		23
(d) ORNANE stock warrants (BSA)		23
12. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET	24	
13. RESULTAT EXCEPTIONNEL	25	
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		26
14. ENGAGEMENTS FINANCIERS	26	
14.1. Engagements donnés		26
14.2. Engagements reçus		26
15. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	26	
16. EFFECTIF MOYEN	26	
17. ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	27	
18. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	27	

Bilan

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021			31 décembre 2020		Variation
	Brut	Amort.prov	Net	Net		
Actifs non courants	158 790	(141 827)	16 963	20 512	(3 549)	
Immobilisations incorporelles	1	(1)	-	-	-	
Immobilisations corporelles	3	(3)	-	-	-	
Immobilisations financières	158 786	(141 823)	16 963	20 512	(3 549)	
Actifs courants	24 771	-	24 771	13 381	11 390	
Clients et autres créances	23 663	-	23 663	13 288	10 375	
Charges constatées d'avance	3	-	3	4	(1)	
Tresorerie et équivalents de trésorerie	1 105	-	1 105	89	1 017	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-	-	
Ecart de conversion actif	263	-	263	1 459	(1 196)	
Total actifs	183 824	(141 827)	41 997	35 352	6 645	
Capitaux propres	34 299	-	34 299	21 353	12 946	
Capital social	11 079	-	11 079	11 079	-	
Prime d'émission	225 042	-	225 042	225 042	-	
Report à nouveau	(215 538)	-	(215 538)	(213 353)	(2 185)	
Résultat de l'exercice	12 946	-	12 946	(2 184)	15 131	
Provisions réglementées	769	-	769	769	-	
Autres fonds propres	-	-	-	1 900	(1 900)	
Provisions pour risques et charges	263	-	263	1 459	(1 196)	
Emprunts et dettes	6 468	-	6 468	10 319	(3 851)	
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	
Emprunts et dettes financières diverses	6 288	-	6 288	7 796	(1 508)	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174	-	174	2 484	(2 309)	
Dettes fiscales et sociales	6	-	6	39	(33)	
Autres dettes	-	-	-	-	-	
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-	
Ecart de conversion passif	967	-	967	321	646	
Total passifs	41 997	-	41 997	35 352	6 645	

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation
	Total	Total	
Ventes de marchandises	-	1 629	(1 629)
Production vendue biens	-	-	-
Production vendue services	-	-	-
Chiffre d'affaires Net	-	1 629	(1 629)
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge	-	-	-
Autres Produits	709	45	664
Total des produits d'exploitation	709	1 674	(965)
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	1 531	(1 531)
Variation de stock (marchandises)	-	-	-
Autres achats et charges externes	402	410	(8)
Impôts, taxes et versements assimilés	2	3	(1)
Salaires et traitements	13	74	(61)
Charges sociales	4	30	(26)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	1	(1)
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	-
Dotations provisions sur actif circulant	-	-	-
Autres charges	29	19	10
Résultat d'exploitation	260	(394)	654
Total des produits financiers	17 834	582	17 252
Total des charges financières	1 190	2 395	(1 205)
Résultat courant avant impôt	16 904	(2 207)	19 111
Total des produits exceptionnels	15 794	128	15 666
Total des charges exceptionnelles	19 752	106	19 646
Résultat net	12 946	(2 185)	15 131



Règles et méthodes comptables

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 présente un total de 41 997 k€. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 12 946 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont présentés en milliers d'euros.

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- Le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016
Les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,



- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 1 à 5 ans
Matériel et outillage industriels	3 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	8 ans

1.2. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. Une dépréciation doit être comptabilisée lorsque la valeur actuelle des actifs financiers devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les valeurs d'inventaires des titres de participation correspondent aux valeurs d'utilité déterminées à partir des différents critères : capitaux propres, estimation de la rentabilité future ainsi qu'à partir des motifs d'appréciation sur lesquels reposait la transaction d'origine.

Lorsque la société rachète ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en autres titres immobilisés. Les résultats de cession de ces actions propres contribuent au résultat de l'exercice. A la clôture, la valeur des titres est actualisée en fonction du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Après comparaison entre la valeur d'inventaire et le coût d'acquisition, il en résulte une plus ou moins-value latente. Les moins-values latentes doivent faire l'objet de dépréciations, sans compensation avec les plus-values latentes. La société a mis fin au contrat de liquidité en décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, la société ne déteint pas d'actions propres.

1.3. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



1.5. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture est applicable depuis le 1er janvier 2017, date depuis laquelle il est appliqué par la société. En application de ce règlement, les différences de change, positives et négatives, réalisées sur les opérations courantes de la société ne sont plus comptabilisées en résultat financier comme en 2016, mais en résultat opérationnel.

2. Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3. Informations complémentaires

3.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été estimées à partir d'une évaluation du risque connue à la date d'arrêté des comptes.

3.2. Faits marquants survenus au cours de l'exercice

(a) ORNANE

Au cours du premier semestre 2019, EHGO a sollicité la résiliation du contrat ORNANE et le remboursement anticipé des 190 obligations ORNANE en circulation, à une valeur nominale pour un montant total de 1,9 million d'€ en numéraire. AgroGeneration a contesté la demande d'EHGO devant le Tribunal de commerce de Paris. Au 31 décembre 2020, les livres de la Société comptabilisaient la dette ORNANE à une valeur nominale de 1,9 million d'€, aucune provision pour risques et charges n'a été constituée compte tenu de l'estimation des risques faite par la Société.



En 2021, AgroGeneration et l'EHGO ont conjointement saisi le médiateur. La procédure de médiation a abouti à la résolution des différends par le biais du désistement des procédures mutuellement portées devant la Cour et de l'accord de règlement signé le 16.09.2021. L'accord prévoyait la caducité des 190 ORNANE en circulation et le remboursement d'une indemnité par AgroGeneration à l'EHGO. AgroGeneration a intégralement remboursé l'indemnité d'ici fin 2021 pour un montant de 1,362 million d'€ en règlement en espèces. Ce règlement d'un montant inférieur aux passifs initialement comptabilisés au 31 décembre 2020, s'est traduit par un produit net de 0,537 million d'€ comptabilisé dans le compte de résultat 2021.

Les autres dispositions de l'accord de règlement comprennent :

- transfert de 686 411 actions existantes de la Société auto-détenue à l'EHGO.

(b) Dépréciation des immobilisations financières et fonds commercial

AgorGeneration a défini la valeur d'utilité de ses titres de participations pour la comparer à leur valeur nette comptable. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés. Sur la base de l'analyse effectuée pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, AgorGeneration a conclu qu'aucune dépréciation complémentaire n'était requise.

(c) Risques politiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Ces caractéristiques comprennent, mais sans s'y limiter, de faibles niveaux de liquidité sur les marchés des capitaux, un niveau d'inflation relativement élevé et certains déséquilibres des finances publiques et du commerce international. Bien que l'économie ukrainienne ait affiché une tendance positive à la reprise ces dernières années, elle a connu une croissance bien inférieure à son potentiel et aurait dû croître plus rapidement compte tenu de l'ampleur de sa chute précédente. Le gouvernement ukrainien continue de poursuivre un programme global de réformes structurelles visant à éliminer les déséquilibres existants dans l'économie, dans les finances publiques et la gouvernance, à lutter contre la corruption, à réformer le système judiciaire, etc. dans le but d'assurer une croissance économique durable dans le pays.

Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne était dans un état macroéconomique robuste grâce à la mise en œuvre réussie d'un programme des réformes, avec une dette publique et inflation en baisse, et des prévisions de croissance positives. Mais l'épidémie du Covid-19 et les mesures de confinement ont entraîné une forte récession économique avec des effets négatifs visibles qui ont été observés vers la fin de 2020. L'économie ukrainienne a renoué avec la croissance en 2021, surmontant les implications négatives des restrictions liées au Covid-19. Cependant, depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à un autre fort ralentissement économique et géopolitique à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine lancée le 24 février avec des impacts qui ne peuvent pas être évalués avec précision à l'heure actuelle car la guerre se poursuit en Ukraine à ce jour.

Examen macroéconomique de l'Ukraine fin 2021 - situation d'avant-guerre

L'économie a renoué avec la croissance en 2021 avec la reprise de l'activité, l'assouplissement des restrictions liées au Covid-19, les mesures de relance budgétaire et monétaire apportant un soutien supplémentaire. Parmi les raisons figurent la forte demande mondiale de produits agricoles nationaux, une récolte record en 2021, un



système bancaire plus stable par rapport aux périodes de crise précédentes et la poursuite des réformes structurelles en coopération avec des partenaires internationaux. Le déficit budgétaire s'est réduit à -3,4 % du PIB en 2021 (contre -5,3 % du PIB en 2020). La dette publique a été réduite à 49,0% du PIB en 2021 (contre 61,0% du PIB en 2020). En 2021, la hryvnya a gagné 3 % par rapport à l'USD, le taux UAH/USD passant de 28,2 à la fin de 2021 à 27,2 à la fin de 2021, mais l'inflation a augmenté à 9,4 % en 2021 (contre 3,2 % en 2020) en raison de la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Selon le FMI, le taux de chômage en Ukraine a légèrement diminué en 2021 et s'est maintenu à 9,8 % (contre 10,1 % en 2020). En conséquence, après une contraction de 3,8 % en 2020, l'économie ukrainienne a renoué avec une croissance du PIB d'environ 3,4 % en 2021.

En novembre 2021, le Fonds monétaire international (FMI) a alloué la deuxième tranche de 699 millions de \$ à l'Ukraine et a prolongé le programme (accord de confirmation (SBA) de 18 mois avec un accès total de 5 milliards de \$ pour une période de 5 ans, approuvé en juin 2020) jusqu'en juin 2022. La première tranche de ce prêt du FMI de 2,1 milliards de \$ a été reçue en juin 2020. Les fonds ont été utilisés pour aider les autorités à gérer l'impact de la crise du Covid-19, à soutenir la reprise économique et à faire avancer d'importantes réformes structurelles pour atténuer les principales faiblesses. En mars 2022, les autorités ukrainiennes ont annulé ce SBA et ont exprimé leur intention de travailler avec le FMI pour élaborer un programme économique approprié visant la reprise et la croissance lorsque les conditions le permettront.

L'Union européenne a déjà apporté une aide importante à l'Ukraine ces dernières années. Depuis 2014, l'UE et les institutions financières européennes ont alloué plus de 17 milliards d'€ de subventions et de prêts à l'Ukraine. Ce chiffre comprend l'octroi de 5,6 milliards d'€ à l'Ukraine par le biais de cinq programmes d'assistance macrofinancière (AMF) pour soutenir la mise en œuvre d'un vaste programme de réformes dans des domaines tels que la lutte contre la corruption, un système judiciaire indépendant, l'État de droit et l'amélioration du climat des affaires. Dans le cadre du dernier programme d'AMF pour l'Ukraine, l'UE a alloué 1,2 milliard d'€. Le programme a pris fin en 2021, l'Ukraine mettant en œuvre toutes les conditions convenues dans le protocole d'accord (MoU) dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la gouvernance et de l'état de droit, et de l'amélioration du climat des affaires.

En 2020, l'Ukraine a commencé la mise en œuvre d'une nouvelle réforme du marché foncier. Fin mars 2020, la Verkhovna Rada a approuvé la nouvelle loi concernant la vente de terres agricoles et l'ouverture du marché foncier. Dans le cadre de la réforme, le 1er juillet 2021, un moratoire sur la vente de terres a été levé (le moratoire sur la vente de terres agricoles en Ukraine était en vigueur depuis 2001 et concernait environ 70 % du territoire et 16 % de la population de l'Ukraine, qui ne pouvait pas disposer librement de ses terres agricoles) et le marché foncier a été ouvert. En vertu de la nouvelle loi, la vente de terres d'une seule main au cours des deux premières années après le début de la réforme agraire est limitée à 100 hectares, et seuls les citoyens ukrainiens pourront acheter des terres jusqu'au 1er janvier 2024. Seulement après le 1er Janvier, 2024 les personnes morales ukrainiennes seront autorisées à acheter des terres à une concentration ne dépassant pas 10 000 ha. L'interdiction de vente des terres agricoles de l'Etat et des communes reste en vigueur. L'admission d'étrangers à l'achat de terres sur le territoire ukrainien ne sera possible qu'après que la décision correspondante aura été prise par référendum national. On s'attendait à ce que la nouvelle réforme du marché foncier stimule la croissance économique jusqu'à 3 % par an et augmente considérablement la valeur de l'économie.

Guerre en Ukraine et situation macroéconomique actuelle

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, qui a conduit à une guerre à grande échelle dans tout le pays. Les hostilités en cours entraînent des pertes importantes parmi la population, des



déplacements de population, des dommages aux infrastructures et une perturbation de l'activité économique en Ukraine. Plus de 4 millions de personnes ont quitté l'Ukraine, dont plus de la moitié sont entrées en Pologne et beaucoup sont entrées en Hongrie, en Moldavie et en Roumanie. En Ukraine, on estime que 6,5 millions de personnes sont déjà déplacées à l'intérieur du pays, et environ un tiers de la population a besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Les ports maritimes et les aéroports sont fermés et endommagés, et de nombreuses routes et ponts sont endommagés ou détruits, ce qui complique davantage le transport et la logistique.

Après le début de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, le gouvernement ukrainien avait pour objectif de maintenir la stabilité macroéconomique et d'éviter une catastrophe humanitaire dans le pays. Il a donc mis en œuvre des mesures d'urgence pour protéger les opérations gouvernementales de base et garantir que les Ukrainiens puissent continuer à avoir accès à des liquidités et répondre à leurs besoins les plus élémentaires, notamment :

- Depuis le 24 février, le taux de change officiel a été fixé à 29,25 UAH pour 1 USD, et la Banque nationale d'Ukraine (NBU) a introduit des restrictions sur le marché des devises pour protéger le système financier ukrainien et son fonctionnement fiable et stable.
- La Banque centrale a reporté la décision sur le taux directeur, de sorte que le taux directeur restera inchangé à 10 %, car il existe des restrictions administratives obligatoires, et ce jusqu'à ce que les événements en Ukraine se normalisent.
- La NBU a pris les mesures nécessaires pour garantir la continuité des paiements en espèces et sans numéraire et pour soutenir le fonctionnement continu du système bancaire ukrainien sous la loi martiale. Le système bancaire reste stable et liquide ; le système de paiement reste opérationnel, les banques sont ouvertes.
- En mars 2022, la Verkhovna Rada d'Ukraine a approuvé un ensemble de modifications fiscales pour soutenir les entreprises ukrainiennes pendant la guerre. La loi établit un régime économique spécial pendant la période de la loi martiale. Selon la loi, toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 10 milliards d'UAH peuvent désormais cesser de payer la TVA et l'impôt sur les bénéfices des sociétés (CPT), passant à une taxe sur le chiffre d'affaires de 2 %. Les biens physiquement perdus ne sont pas soumis à la TVA. Le remboursement de la TVA aux exportateurs est gelé. Les entrepreneurs privés (Groupe 1 et Groupe 2) sont autorisés à ne pas payer d'impôts (et ils ne sont pas censés payer de contribution sociale unifiée pendant 1 an après la fin de la loi martiale). Pour le carburant automobile, le droit d'accise est nul et le taux de TVA est ramené de 20 % à 7 %. En outre, le soutien à l'action militaire nationale est exonéré d'impôt.
- Le gouvernement ukrainien a introduit des licences d'exportation pour les principaux produits alimentaires, notamment le blé, le maïs, la viande de volaille et l'huile de tournesol.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, des organisations internationales (FMI, BERD, UE, Banque mondiale), ainsi que des pays et des organisations caritatives, ont fourni à l'Ukraine des financements bilatéraux et concessionnels, des dons et un soutien matériel. Au total, le soutien international a atteint, selon des sources accessibles au public, plus de 15 milliards de \$ à ce jour.

En février 2022, la Commission européenne a approuvé une proposition de nouveau programme d'assistance macrofinancière d'urgence (AMF) pour l'Ukraine pouvant atteindre 1,2 milliard d'€. L'AMF a été mise à la disposition de l'Ukraine sous la forme de prêts à long terme à des conditions très favorables en mars 2022. Ils ont contribué à renforcer la stabilité macroéconomique et la résilience globale de l'Ukraine, dans le contexte de l'incertitude géopolitique causée par le renforcement militaire de la Russie et son impact sur la situation économique. Une première tranche de 600 millions d'€ a été décaissée en mars 2022. La deuxième tranche a été décaissée en mai 2022 à la suite d'une évaluation positive des progrès réalisés par les autorités ukrainiennes dans la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures politiques à court terme.



En mars 2022, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un décaissement de 1,4 milliard de \$ au titre de l'instrument de financement rapide (RFI) pour l'Ukraine afin de répondre aux besoins de financement urgents et d'atténuer l'impact économique de la guerre.

En mars 2022, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a annoncé un programme initial de résilience de 2 milliards d'€ pour aider les citoyens, les entreprises et les pays touchés par la guerre en Ukraine. L'Ukraine est l'un des plus grands pays d'opérations de la Banque, avec des prêts cumulés de plus de 16 milliards d'€ dans 511 projets depuis le début des opérations de la BERD en 1992, dont plus de 1 milliard d'€ en 2021.

En juin 2022, la Banque mondiale a approuvé un financement supplémentaire de 1,49 milliard de \$ pour l'Ukraine dans le cadre du projet de dépenses publiques pour la solidité des capacités administratives en Ukraine. Ce nouveau financement fait partie du programme de soutien total de plus de 4 milliards de \$ que la Banque mondiale mobilise. Près de 2 milliards de \$ de ce financement ont été décaissés à ce jour. Depuis que l'Ukraine a rejoint la Banque mondiale en 1992, les engagements de la Banque envers le pays ont totalisé près de 16 milliards de \$ dans environ 90 projets et programmes, y compris le projet décrit précédemment. Le portefeuille global de projets de la Banque mondiale en Ukraine soutient l'amélioration des services publics de base, dans des domaines tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement, le chauffage, l'électricité, l'efficacité énergétique, les routes, la protection sociale, l'éducation et la santé, ainsi que le développement du secteur privé.

Selon les dernières estimations disponibles des principales institutions financières mondiales (e.g. la Banque mondiale, le FMI), l'économie ukrainienne devrait se contracter de 35 à 45 % en 2022. Le Fonds monétaire international prévoit que la dette publique ukrainienne atteindra 86,2 % du PIB du pays en 2022 en raison de la guerre avec la Russie (contre 49 % en 2021). Le déficit budgétaire du pays pourrait atteindre 17,8% (vs.-3,4% PIB en 2021). Selon la Banque mondiale, bien qu'il soit difficile d'évaluer l'impact de la guerre sur la pauvreté à ce stade, la projection de référence suppose que le taux de pauvreté de l'Ukraine basé sur le seuil de 5,50 dollars par jour passera de 1,8 % en 2021 à 19,8 % en 2022. Dans l'ensemble, l'ampleur de la contraction de l'économie ukrainienne est cependant soumise à un degré élevé d'incertitude liée à la durée et à l'intensité de la guerre, qui se poursuit actuellement. La poursuite de la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion russe de l'Ukraine et du succès du gouvernement ukrainien dans la réalisation de nouvelles réformes et d'une stratégie de relance (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après la fin de l'invasion.

Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers. Toutes les filiales d'exploitation agricole du Groupe sont situées dans l'oblast de Kharkiv en Ukraine, où il existe un risque élevé de nouvelle escalade du conflit militaire, qui est déjà en place depuis février 2022. Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv s'élevaient à 71,6 M€. Les semis du Groupe en 2021 dans l'oblast de Kharkiv ont représenté environ 56 000 ha. A la date de cette publication, en raison de la guerre, le Groupe a réduit sous contrainte son patrimoine foncier en exploitation à environ 30 000 ha.

La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.



(d) Le financement de la prochaine campagne

Le Groupe poursuit sa collaboration avec la banque privée ukrainienne Alfa Bank Ukraine, qui a octroyé une ligne de crédit renouvelable (prenant en compte la diminution du périmètre du Groupe suite à la cession d'exploitations), mobilisable en plusieurs tranches.

Alfa Bank a confirmé sa capacité à continuer à financer le Groupe dans les conditions actuelles en Ukraine.

(e) COVID 19

En décembre 2019, une épidémie causée par une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) s'est déclarée à Wuhan (Chine), avant de se propager à d'autres pays. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié l'événement de pandémie. L'Ukraine a décrété l'état d'urgence le 25 mars 2020. À la fin de 2020, l'Ukraine avait adopté le Calendrier national de vaccination contre le COVID-19 et une campagne de vaccination a commencé en février 2021. Le gouvernement ukrainien a approuvé l'utilisation des vaccins AstraZeneca/Covishield, Sinovac Biotech, et Pfizer en Ukraine. En 2021, la vaccination a été effectuée dans toute l'Ukraine.

En raison de la pandémie de COVID-19, des secteurs de l'économie ukrainienne ont été fortement touchés en 2020, avec une lente reprise en 2021 compte tenu de la reprise mondiale post-pandémique. Grâce à la campagne de vaccination menée en 2021, l'Ukraine a pu assouplir les conditions de quarantaine, permettant aux entreprises de fonctionner dans des conditions proches de la normale tout en maintenant les mesures préventives minimales nécessaires. Le secteur agricole a été le moins touché par les restrictions de quarantaine, tandis que les services,

le commerce et les transports ont été les plus touchés. L'impact direct de la pandémie sur l'économie s'est concrétisé par l'arrêt de l'activité économique intérieure dans les secteurs touchés par la quarantaine, ainsi que par une diminution de la demande d'exportations ukrainiennes et une diminution des envois de fonds de l'étranger. Les effets secondaires proviennent de la réduction des revenus des ménages, de la réorientation des dépenses publiques et de la perturbation des plans d'investissement des entreprises, entraînant une baisse de la demande pour de nombreux biens et services.

Conformément à la législation nationale et aux directives de bonnes pratiques, AgroGeneration a mis en place des mesures sanitaires pour assurer la sécurité des employés, y compris le maintien de la distance sociale, la fourniture de produits sanitaires et d'hygiène adéquats et de masques de protection, l'organisation d'exams médicaux dans les bureaux ou les installations médicales locales etc. depuis le début de la pandémie. Le personnel administratif travaillait depuis son domicile dans la mesure du possible. Les déplacements ont été presque éliminés afin que les employés puissent suivre les conditions du régime de quarantaine, et ceux qui étaient sur le terrain se sont conformés à toutes les normes sanitaires. En 2021, la Société a maintenu des mesures de sécurité pour assurer la continuité de ses activités.

De plus, en 2021, la Société a également adopté une position proactive, en promouvant la vaccination ainsi que d'autres mesures visant à assurer la sécurité des employés conformément aux instructions annoncées par le gouvernement ukrainien. Le Groupe a mis en place un programme de vaccination des salariés dans les établissements de santé locaux. Fin 2021, 92 % des salariés du siège social du Groupe et 50 % des salariés des fermes étaient vaccinés.



Depuis le début de l'épidémie, il n'y a eu aucun impact négatif notable sur les opérations d'AgroGeneration, aucun changement ni impact sur la rentabilité de la Société, et la direction n'a constaté aucun changement important dans ses activités.

Si la situation venait à empirer, la pandémie de COVID-19 risque également d'avoir des effets sur les états financiers. La Société pourrait éventuellement en constater l'impact sur son chiffre d'affaires, le coût et le délai de livraison des intrants (ce qui affecterait les rendements), et l'augmentation des frais de stockage. Ces facteurs, qui ne sont pas exhaustifs, pourraient alors peser sur les flux de trésorerie et le bilan de la Société. La direction du Groupe va continuer à suivre de près la situation et à apprécier la nécessité de mesures supplémentaires au fil de l'évolution de la situation.

3.3 Evènements post-clôture

(f) Guerre en Ukraine et continuité d'exploitation

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, suivie d'intenses activités militaires déployées dans un certain nombre de régions du pays, principalement à l'est et au sud de l'Ukraine. La région de Kharkiv, où se trouvent les terres agricoles gérées par le Groupe, fait partie des territoires où se poursuit le conflit militaire actif. Des bombardements et des explosions à Kharkiv et dans la région de Kharkiv se poursuivent quotidiennement. Début juin 2022, plus de 30 % du territoire de la région de Kharkiv étaient occupés par les troupes russes. Jusqu'à 7 500 bâtiments dans le territoire inoccupé de la région ont été détruits ou considérablement endommagés. Jusqu'à 4 000 civils dans la région de Kharkiv ont été blessés et plus de 1 500 civils sont morts.

En conséquence de ces événements, le Groupe a également subi un impact négatif significatif des hostilités et de l'occupation par les troupes russes, dont le montant et la valeur exact ne peuvent être calculés car la guerre se poursuit en Ukraine. À la date de cette publication, sur l'ensemble des terres gérées par AgroGeneration au début de l'invasion militaire russe de l'Ukraine, près de 20 % des terres agricoles sont actuellement situées dans des zones non contrôlées par l'Ukraine. Toutes les activités opérationnelles dans ces zones ont été suspendues par le Groupe depuis le début de la guerre. Environ 27% des terres agricoles se trouvent dans la zone d'activités militaires (sur la ligne de front), elles font régulièrement l'objet de raids aériens, d'artillerie et d'attaques au lance-roquette, ainsi, toutes les activités ont été suspendues dans ces zones également pour des raisons de sécurité. Sur environ 53 % des terres agricoles gérées par le Groupe, tous les travaux se poursuivent. Au total, à ce jour, selon une estimation préliminaire de la direction, le Groupe a perdu environ 26 000 hectares de terres exploitées pour la récolte 2022, comprenant à la fois du blé d'hiver semé (à l'automne 2021) et les terres destinées aux semis de printemps et qui n'ont pu être semées en raison de la guerre. Le total des coûts encourus sur les terres perdues s'est élevé à 7,2 millions de \$, en juillet 2022.

En outre, selon les estimations de la direction, environ 40 % de toutes les machines, équipements, bâtiments et autres infrastructures du Groupe sont actuellement situés en zone occupée ou ont été détruits/fortement endommagés depuis le début de l'invasion russe. L'impossibilité d'accéder à la plupart des biens situés dans le territoire temporairement occupé soulève des inquiétudes quant à l'état futur de ces actifs et à la sécurité des stocks qui y sont entreposés, de sorte que la direction considère que ces actifs sont perdus. En outre, la direction de la Société est informée de vol de machines et d'équipements par les troupes russes, qui ont été déplacés du territoire de l'Ukraine vers la Russie. À ce jour, les attaques au lance-roquette ont causé des dommages aux



installations et infrastructures critiques du Groupe situées dans les territoires contrôlés par l'Ukraine, dans la zone des hostilités et à 30-40 km au-delà de ces frontières. Cependant, à l'heure actuelle, il est impossible d'estimer avec précision le montant et le coût des dommages totaux et des pertes de machines agricoles (y compris les pièces de rechange) et d'infrastructures à cause de l'accès limité aux fermes en raison des bombardements réguliers. Selon les estimations préliminaires internes du Groupe, la valeur comptable des équipements considérés comme perdus s'élève à environ 6 millions de \$. Le coût de remplacement de ces équipements pourrait s'élever à plus de 20 millions de \$.

À ce jour, environ 6 600 tonnes de matières premières de la récolte 2021 (d'une valeur estimée à environ 2,9 millions de \$) stockées dans la région partiellement contrôlée par la Russie ou sur les lignes de front ont été détruites, volées par les troupes russes ou considérées comme étant perdu.

Les ventes du Groupe ont été quasiment suspendues depuis le début de l'invasion militaire russe de l'Ukraine en raison de ports maritimes fermés, d'une capacité ferroviaire minimale et d'infrastructures détruites dans toute l'Ukraine, et cela combiné à un manque de demande et à une offre excédentaire dans le pays. Les possibilités d'exportation à travers les frontières occidentales de l'Ukraine sont très limitées. À ce jour, le Groupe vend à un rythme ralenti les stocks de la récolte 2021 à des niveaux de prix bien inférieurs aux niveaux d'avant-guerre en raison de l'incapacité du Groupe à exporter ainsi qu'en raison d'une offre excédentaire de céréales dans le pays, qui exerce une pression sur les prix de vente en Ukraine. La perte de revenus est estimée à 3,2 millions de \$.

Au total, à ce jour, la direction considère environ 19 millions de \$ de pertes en termes monétaires dues aux implications de la guerre, y compris les récoltes perdues, les machines et les infrastructures endommagées, les stocks, les intrants, etc. À ce jour, il n'y a aucune possibilité de confirmer avec précision ce montant, étant donné que des activités militaires se poursuivent à l'emplacement des actifs du Groupe, les risques pour la sécurité des personnes sont donc extrêmement élevés.

En réponse à ces défis, les processus de la Société ont été réorganisés pour s'adapter aux enjeux existants et assurer la continuité des activités du Groupe. Le Groupe a pris les mesures suivantes :

- Le personnel clé et les cadres dirigeants du Groupe continuent de travailler à distance. A ce jour, plus de 50% des collaborateurs du Groupe ont été évacués ou ont quitté leur domicile depuis le début de la guerre. Le siège social du Groupe à Kharkiv a été touché par une explosion début mars 2022. Des dégâts importants, l'absence d'électricité, des bombardements continus dans le centre-ville, où se trouve le bureau, ne permettent pas la reprise de la présence des employés sur place. La priorité absolue du Groupe est la sûreté et la sécurité de ses salariés et de leurs familles. AgroGeneration a versé par anticipation, début mars 2022, deux mois de salaire à tous les salariés du Groupe situés en Ukraine. Par ailleurs, le Groupe contribue au soutien des forces armées et des civils ukrainiens par le financement de fondations caritatives et le soutien direct aux villages où le Groupe opère.
- La campagne de semis de printemps s'est achevée en mai 2022 ; le Groupe disposait de suffisamment de semences, d'engrais, de carburant, de pesticides et d'autres intrants nécessaires pour la campagne des semis, ainsi que des véhicules, des engins agricoles et des employés. Au total, le Groupe prévoit actuellement de récolter environ 30 000 hectares (contre 56 000 hectares en 2021) de ses réserves foncières (cultures de printemps et d'hiver) en 2022.
- Les frais commerciaux, généraux, administratifs et autres frais d'exploitation ainsi que les dépenses d'investissement ont été réduits au minimum nécessaire pour répondre aux besoins de base des activités du Groupe.
- Grâce à la solide situation de trésorerie du Groupe à la fin de 2021 (dans un contexte d'une campagne agricole 2021 réussie et à des prix de vente des cultures absolument remarquables), la direction de la Société a pu couvrir toutes les dépenses opérationnelles, y compris l'exécution de la campagne de semis de printemps 2022 dans des



conditions de guerre extrêmement difficiles et avec des pertes importantes survenues au premier semestre 2022, et s'attend à pouvoir terminer 2022 sans déficit de trésorerie malgré une détérioration significative prévue des performances de production du Groupe en raison de la guerre. Néanmoins, pour renforcer sa position de trésorerie (et de compenser jusqu'à 6 millions de \$ de perte de revenus au premier semestre 2022 en raison de la perte de stocks et d'une baisse significative des prix de vente des cultures locales), la direction de la Société envisage d'attirer des financements externes à partir des sources disponibles : soit auprès de la banque Alfa ou d'un partenaire commercial ukrainien, comme c'était le cas ces dernières années. Le Groupe prévoit de retirer jusqu'à 4 millions de \$ au second semestre 2022.

La direction a préparé des prévisions financières mises à jour, y compris des projections de flux de trésorerie, pour les douze mois à compter de la date d'approbation de ces états financiers, en tenant compte des scénarios négatifs les plus probables et possibles concernant l'impact continu de la guerre sur la Société. Les prévisions ont été construites sur la base des hypothèses clés suivantes :

- la poursuite de la guerre et l'invasion militaire de l'Ukraine permettront d'utiliser au moins 53 % des capacités de production du Groupe ;
- la possibilité de réaliser une campagne de récolte et de semis sur une superficie d'au moins 30 000 hectares du fonds foncier de la Société ;
- tous les actifs du Groupe détenus à la date des prévisions restent intacts ;
- les itinéraires logistiques restants (rail et route) continueront d'être disponibles ;
- les capacités de stockage tierces restantes continueront d'être utilisables ;
- le Groupe sera en mesure de se procurer des quantités suffisantes d'intrants (semences, engrais, matériels phytosanitaires, carburant et autres intrants) pour la production agricole 2023 ;
- le Groupe sera en mesure de conclure avec succès un nouveau financement avec un partenaire bancaire au troisième trimestre 2022 pour financer les opérations du Groupe.

Ces prévisions indiquent que, compte tenu des difficultés raisonnables, le Groupe dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations dans un avenir prévisible. La direction reconnaît que le développement futur des activités militaires et leur durée représentent la seule source d'incertitude qui peut jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation et, par conséquent, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de vendre ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. La recouvrabilité des actifs du Groupe, ainsi que les opérations futures du Groupe, peuvent être significativement affectées par l'environnement macroéconomique actuel et futur. L'ampleur de l'impact du développement des activités militaires sur l'activité du Groupe n'est pas connue, mais il pourrait être significatif, car la guerre se poursuit à la date de cette publication. Malgré la seule incertitude significative liée à la guerre en Ukraine, la direction continue de prendre des mesures pour minimiser son impact sur le Groupe et, par conséquent, considère qu'il est approprié d'appliquer l'hypothèse de continuité d'exploitation au moment de la préparation de ces états financiers.

Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

4. Immobilisations et amortissements

4.1. Immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute immob. à fin d'exercice	Réév. lég. val. origine à fin d'exercice
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Fonds commercial	341	-	-	-	-	341	0
Concessions, brevets, logiciels	174	-	-	-	-	174	1
Immobilisations incorporelles	516	-	-	-	-	515	1
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-
Autres installations, agencements, aménagements	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3	-	-	-	-	3	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	-	-	-	-	3	-
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	175 140	-	-	-	-	19 312	155 828
Créances rattachées à des participations	2 535	-	709	-	-	316	2 928
Autres titres immobilisés (actions propres)	98	-	-	-	-	98	-
Prêts et autres immobilisations financières	30	-	-	-	-	-	30
Immobilisations financières	177 803	-	709	-	19 726	158 786	-
Total général	178 322	-	709	-	20 241	158 790	-

4.2. Amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Situations et mouvements de l'exercice				Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis		Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
			reprises	Fin exercice					
Fonds commercial	341	-	341	0	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	174	-	174	1	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	516	-	515	1	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements constructions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres installations, agencements, aménagements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3	-	-	3	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	-	-	3	-	-	-	-	-
Titres de participation	157 259	-	15 436	141 823	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés (actions propres)	32	-	32	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	157 291	-	15 468	141 823	-	-	-	-	-
Total général	157 810	-	15 983	141 827	-	-	-	-	-



5. Provisions

(en milliers d'euros)	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires	769		-	769
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
Total provisions réglementées	769	-	-	769
Pour litiges				-
Pour pertes de change	1 459	263	1 459	263
Autres provisions				-
Total provisions pour risques et charges	1 459	263	1 459	263
Sur actions propres	32	-	32	-
Sur titres	157 259		15 436	141 823
Sur stocks et en-cours	-			-
Sur comptes clients	-			-
Total dépréciations	157 291	-	15 468	141 823
Total général	159 519	263	16 927	142 855
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation	-	-	-	-
- financières	-	263	16 927	-
- exceptionnelles	-	-	-	-

6. Etat des échéances des créances et des dettes

6.1. Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Autres créances clients	11 475	11 475	
Personnel et comptes rattachés	1	1	-
Etat et autres collectivités publiques :	33	33	
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-
- T.V.A	33	33	-
- Divers	-	-	-
Débiteurs divers	12 154	12 154	-
Charges constatées d'avance	3	3	-
Total général	23 665	23 665	-



6.2. Dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus de 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits et découverts	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	6 215	6 215	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	174	174	-	-
Personnel et comptes rattachés	2	2	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3	3	-	-
Etat et autres collectivités publiques :	-	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
- T.V.A	-	-	-	-
- Obligations cautionnées	-	-	-	-
- Autres impôts et taxes	1	1	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	74	74	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total général	6 469	6 469	-	-

Les titres de Harmelia, ainsi que les titres de BAR, DON, POD, LAN, UNA, Tornado et BUR ont été nantis au profit de la banque ALFA Ukraine dans le cadre du son financement de l'activité en Ukraine.



7. Produits et avoirs à recevoir

(en milliers d'euros)

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	663
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	-
Autres créances	10 036
Total	10 699

8. Charges à payer et avoirs à établir

(en milliers d'euros)

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts et dettes financières diverses	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164
Dettes fiscales et sociales	1
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-
Total	165

9. Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	3	-
Charges / Produits financiers	-	-
Charges / Produits exceptionnels	-	-
Total	3	-



10. Ecart de conversion

(en milliers d'euros)	ACTIF	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF
	Montant			Montant
Sur immobilisations financières	-	-	-	
Sur créances	263	-	263	-
Sur dettes d'exploitation	-	-	-	967
Total	263	-	263	967

11. Capital social

(en euros)	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	221 586 387,00	0,05
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	-	-
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	221 586 387	0,05



11.1. Variation du capital social

Au 31 décembre 2021 le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	<u>Nombre d'instruments</u>	<u>Nombre d'actions supplémentaires potentielles</u>
Konkur warrants	1 379 487	2 519 544
Total	1 379 487	2 519 544

11.2. Rémunération en actions

(a) BSPCE

Il existe un plan de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise) pour les employés du Groupe. Le plan a été mis en place en décembre 2007 avec une période d'acquisition des droits de 3 ans. L'exercice d'un BSPCE donne droit à 20 actions de la société d'une valeur nominale de 0,05 €. Le prix d'exercice de chaque BSPCE est de 2,5 €.

Les conditions d'exercice du plan ont été modifiées en janvier 2010 en fonction du statut des bénéficiaires (salariés et anciens salariés) :

- Les bénéficiaires, justifiant de la qualité de salarié ou de mandataire au 26 janvier 2010, peuvent exercer la moitié des BSPCE éventuellement exerçables le 1er juillet 2010, sous réserve de justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'au 1er juillet 2010, et l'autre moitié le 1er juillet 2011 s'ils peuvent justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'à cette date. Le nombre maximum de BSPCE exerçable pour cette catégorie de bénéficiaires au 31 décembre 2013 s'élève à 500.
- Les anciens salariés au 26 janvier 2010 peuvent exercer leur BSPCE à compter du 1er janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission et sont soumis à des conditions de taux de rendement interne net minimum réalisé par GreenAlliance sur son investissement au sein de la Société. Au 31 décembre 2013, le nombre maximum de BSPCE exerçable s'élève à 4 827.

Au 31 décembre 2019, 5 327 BSPCE de toutes les catégories ont expiré.



(b) Stock-options

Plan de souscription de 533 000 options (26 janvier 2009)

Le Directoire en date du 26 janvier 2009, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, et après accord du Conseil de Surveillance du 30 janvier 2009, a distribué 533 000 stock-options. Chaque stock option donne droit à une action au prix d'exercice de 2,02 euros. Ces stocks options sont validées par tiers sur 3 ans et exerçables au bout de la quatrième année (soit le 26 janvier 2013) par bloc de 25% minimum jusqu'en 2021.

Ce plan a été remplacé, à l'exception de 50 000 options, par le plan de janvier 2010.

Au 31 décembre 2021, 50 000 options émises dans le cadre de ce plan étaient perdus.

Plan de souscription de 483 000 options (26 janvier 2010)

Le Directoire en date du 26 janvier 2010, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de Surveillance du 14 janvier 2010, a émis 483 000 stock-options donnant droit chacune à une action au prix d'exercice de 1,79 euros. Le bénéficiaire doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er janvier 2013 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 2/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- 3/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2011 et avant le 1er janvier 2012,
- 4/6ème de ses options en cas de départ après le 1er janvier 2011 et avant le 1er juillet 2011,
- 5/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2010 et avant le 1er janvier 2011,
- la totalité des options en cas de départ après le 1er janvier 2010 et avant le 1er juillet 2010.

Les options sont exerçables pendant dix ans avec une période de latence de 4 ans (26 janvier 2014) à compter de la date d'attribution des options.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2020 s'élève à 405 333.

Au 31 décembre 2021, les 405 333 options ont expiré.

Plan de souscription de 400 000 options (24 février 2010)

Le Directoire en date du 24 février 2010, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de Surveillance du 23 février 2010, a décidé d'émettre 400 000 stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au Plan de souscription de 483 000 Options du 26 janvier 2010 (prix d'exercice de 1,79 €, condition de présence, période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans).

Au 31 décembre 2021, il n'y a plus aucune option restante.

Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)

Le Directoire en date du 9 décembre 2011, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de Surveillance du 12 juillet 2011, a décidé d'émettre 850 000 stock-options donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :



Le prix d'exercice est de 1,95 € et les conditions de présence :

- Si le bénéficiaire a plus de 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 2/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 3/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 4/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 5/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1er janvier 2012.

Si le bénéficiaire a entre 1 et 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2015 et avant le 1er juillet 2015,
- 2/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2014 et avant le 1er janvier 2015,
- 3/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 4/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 5/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 6/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 7/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1er janvier 2012.

Enfin, si le bénéficiaire a moins de 1 an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit également justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- La moitié de ses options en cas de départ après le 1er juillet 2013 et avant le 1er juillet 2015,
- la totalité des options en cas de départ avant le 1er juillet 2013,
- période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans.

Au 31 décembre 2021, il n'y a plus aucune option restante.

(c) BSA Konkur

Le 25 juin 2015, la Société a tenu une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, qui a autorisé le Conseil d'administration à émettre des bons de souscription d'actions avec suppression des droits préférentiels de souscription en faveur de Konkur Investments Limited. Le Conseil d'administration réuni le 30 septembre 2015 a décidé d'émettre 1 379 487 bons de souscription dans une fourchette de prix variant de 1,79 € à 2,5 €.

(d) ORNANE stock warrants (BSA)

Les BSA résultant de l'exercice du bon d'émission, sont émis et détachés lors de l'émission des ORNANE, avec les caractéristiques suivantes :



- Leur prix d'exercice est prédéterminé lors de l'émission et égal à 130% du prix minimum de l'action pondéré par les volumes, observé sur les 10 jours de bourse précédant la demande d'émission des ORNANes par l'émetteur ;
- Leur maturité est de 3 ans ;
- Le montant nominal global des BSA émis est plafonné à 50% du nominal des ORNANes associées, pour les 3 premières tranches, et à 25% du nominal des ORNANes associées pour les tranches suivantes.

		Premières tranches			Tranche supplémentaire	Total
		<u>I1</u>	<u>I2</u>	<u>I3</u>	<u>IA1</u>	
Nombre de BSA	#	1 063 829	1 063 829	1 162 790	833 333	4 123 781
Juste valeur des BSA à la date d'émission	€'000	82	71	68	46	267
Durée de vie des BSA	month	30	31	32	34	
Prix d'exercice	€	0,47	0,47	0,43	0,3	
Volatilité	%	40,30%	39,40%	37,00%	38,10%	
Date de maturité		3-juil.-21	31-juil.-21	28-août-21	30-oct.-21	

4 123 781 BSA sont arrivés à échéance au cours de l'année 2021.

12. Ventilation du chiffre d'affaires net

(en milliers d'euros)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	-
Ventes de produits finis	-
Prestations de services	-
Total	-

(en milliers d'euros)

Répartition par marché géographique	Montant
France	-
Etranger	-
Total	-



13. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	Montant
Produits exceptionnels	15 794
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	400
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 394
Charges exceptionnelles	19 752
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	19 752
Total	(3 958)



Engagements financiers et autres informations

14. Engagements financiers

14.1. Engagements donnés

Dans le cadre des lignes de financement des besoins en fonds de roulement accordées par des établissements de crédit aux filiales ukrainiennes, la société s'est portée caution du remboursement de ces lignes, incluant le principal, les intérêts, commissions et pénalités. Au 31 décembre 2021, il n'existe pas d'encours de dettes financières correspondantes comptabilisées par les filiales ukrainiennes vis-à-vis des établissements de crédit.

La garantie d'exposition maximale d'AgroGeneration est uniquement à l'AlfaBank et couvre 35 millions d'\$ (2 emprunteurs pour le maximum jusqu'à 17,5 millions d'\$ chacun). Cette ligne de crédit maximale a été convenue avant la cession par le Groupe d'une partie de ses activités en 2019. Chaque année, nous convenons avec Alfa Bank de la prochaine limite de crédit annuelle dans le cadre de la limite générale (35 millions d'\$). Étant donné que l'accord de garantie couvre la ligne de crédit maximale autorisée, il n'est pas mis à jour chaque année en fonction de la ligne de crédit réelle approuvée.

14.2. Engagements reçus

(en milliers d'euros)	Montant
Engagements reçus	
Avals, cautions et garanties	-
Autres engagements reçus :	
Total	-

15. Rémunérations des dirigeants

Mentionner les rémunérations des dirigeants reviendrait à révéler la rémunération d'une seule personne.

16. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	-	-
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
Total	-	-



17. Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Le montant total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2021 n'est pas significatif.

18. Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Ecart de réévaluation	Primes	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
Renseignements détaillés concernant les filiales & participations												
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)												
MARRIMORE	3	-	1 789	11 334	100%	7 666	1 358	2 861	-	-	(401)	-
HARMELIA	4	-	89 997	(15 347)	100%	148 161	12 646	-	-	-	(1 317)	-
TOTAL						155 827	14 004	2 861				

Paris, le 07 juillet 2022